

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2013

**PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 30 octobre 2013, à 16 h 30, au siège du RTC, 720, rue des Rocailles, Québec.**

**Sont présents :** Raymond DION, président (par conférence téléphonique)  
Marie France TRUDEL, vice-présidente (par conférence téléphonique)  
Patrick PAQUET (par conférence téléphonique)  
Ginette PICARD-LAVOIE (par conférence téléphonique)  
Christiane BOIS (par conférence téléphonique)  
Myriam RÉGNIER (par conférence téléphonique)  
Yvan BOURDEAU (par conférence téléphonique)

**Est absent :** François PICARD

### **FORMANT QUORUM**

**Sont aussi présents :** M<sup>e</sup> Josée PERRON, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 13-143**

*Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **2. Emprunt obligataire**

#### **Résolution de concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 32 883 000 \$ :

Règlement 178 : Acquisition et implantation d'un système de perception électronique	444 800 \$
Règlement 183 : Acquisition et implantation d'un système d'aide à l'exploitation	41 100 \$
Règlement 196 : Construction d'un centre d'exploitation pour autobus articulés	5 837 800 \$
Règlement 196 : Construction d'un centre d'exploitation pour autobus articulés	2 584 100 \$
Règlement 207 : Achat de 126 autobus neufs	3 030 700 \$
Règlement 208 : Achat de 62 autobus neufs articulés	2 432 400 \$
Règlement 217 : Achat de 10 autobus	1 347 100 \$
Règlement 216 : Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation/inf. aux voyageurs	400 000 \$
Règlement 225 : Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	31 000 \$
Règlement 225 : Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	442 000 \$
Règlement 233 : Remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton	20 000 \$
Règlement 234 : Acquisition de 20 autobus	32 000 \$
Règlement 235 : Intégration des outils géomatiques	285 000 \$
Règlement 235 : Intégration des outils géomatiques	45 000 \$
Règlement 245 : Analyses préliminaires requises/différents projets du Plan stratégique	70 000 \$

Règlement 247 : Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	538 000 \$
Règlement 247 : Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	57 000 \$
Règlement 249 : Agrandissement du centre Métrobus	455 000 \$
Règlement 249 : Agrandissement du centre Métrobus	95 000 \$
Règlement 252 : Achat de 107 autobus hybrides standards	2 820 000 \$
Règlement 263: Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	111 000 \$
Règlement 264 : Équipements et systèmes informatiques	610 000 \$
Règlement 279 : Acquisition d'équipements et réalisation de travaux aux installations	380 000 \$
Règlement 287 : Aménagement des stations tempérées et abris spéciaux	300 000 \$
Règlement 293 : Achat de terrains	235 000 \$
Règlement 294 : Emprunt, en 2013, au STAC	35 000 \$
Règlement 260 : Financement 12 minibus adaptés pour STAC	204 000 \$
Règlement 257 : Infrastructures hors emprise de la voie réservée/Robert Bourassa	9 550 000 \$
Règlement 257 : Infrastructures hors emprise de la voie réservée/Robert Bourassa	450 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>32 883 000 \$</u></b>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Résolution 13-144**

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu :*

*QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement au regard desdits règlements compris dans l'émission de 32 883 000 \$;*

*QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 14 novembre 2013;*

*QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;*

*QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;*

*QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises »;*

*QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :*

**Banque Nationale du Canada  
6800, boulevard des Galeries  
Québec (Québec) G2K 2K7;**

*QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;*

*QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);*

QUE les obligations soient signées par le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe. Le Réseau de transport de la Capitale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité

### **Résolution de courte échéance**

#### **Résolution 13-145**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 32 883 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 178 183 196 207 208 217 216 225 233 234 235 245 247 249 252 263 264 279 287 293 294 260 257, le Réseau de transport de la Capitale émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 196 216 225 233 234 235 245 247 249 252 263 279 287 293 et 257, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 178 183 196 207 208 217 216 225 233 234 235 245 247 249 252 263 264 279 287 293 294 260 257, le Réseau de transport de la Capitale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE le Réseau de transport de la Capitale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 14 novembre 2013, au montant de 32 883 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, le Réseau de transport de la Capitale a reçu les soumissions détaillées en annexe du document n° 2 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés mondiaux CIBC inc. / BMO Nesbitt Burns inc. / RBC Dominion valeurs mobilières inc. s'est avérée la plus avantageuse;

#### **Résolution 13-146**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 32 883 000 \$ du Réseau de transport de la Capitale soit adjugée à **Marchés mondiaux CIBC inc. / BMO Nesbitt Burns inc. / RBC Dominion valeurs mobilières inc.**;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le président ou la vice-présidente et le trésorier ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée à l'unanimité

### **3. Annulation de l'assemblée du 20 novembre 2013 du RTC**

CONSIDÉRANT l'adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC pour l'année 2013, par la résolution n° 13-12;

#### **Résolution 13-147**

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Ginette Picard-Lavoie, il est résolu :

- d'annuler l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC du 20 novembre 2013, à être tenue publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph Est, Québec;
- de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC et sur le site WEB du RTC, un avis indiquant l'annulation de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité

### **4. Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 13-148**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 16 h 40.

Adoptée à l'unanimité

---

Raymond Dion, président

---

Josée Perron, secrétaire générale